Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le 17/11/2025
ID : 040-214001927-20251104-251104H2102H1-DE

République Française
Département des Landes

VILLE DE MONT DE MARSAN

Délibération du Conseil Municipal
du 04 novembre 2025

N° DEL2025/11-0246

L'an deux mille vingt-cinq le quatre novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Charles DAYOT, Maire.

Date de la convocation : mardi 28 octobre 2025

Présents :
Charles DAYOT, Marie-Christine BOURDIEU, Farid HEBA, Nathalie GASS, Gilles CHAUVIN, Philippe DE MARNIX, Christophe HOURCADE, Marie-Christine HARAMBAT, Philippe EYRAUD, Jean-Marie BATBY, Jean-Jacques GOURDON, Éliane DARTEYRON, Chantal PLANCHENAULT, Jeanine LAMAISON, Bruno ROUFFIAT, Marie-Pierre GAZO, Nathalie GARCIA, Delphine LEBLANC, Hicham LAMSIKA, Marina BANCON, Mathieu ARA, Pierre MERLET-BONNAN, Mathis CAPDEVILLE, Alain BACHE, Frédéric DUTIN, Céline PIOT, Jean-Noël CAPDEVILLE, Bruno MINDE, Valérie BONNEMAISON

Excusés avec procuration :
Pascale HAURIE a donné pouvoir à Nathalie GASS;Catherine PICQUET a donné pouvoir à Christophe HOURCADE;Claudie BREQUE a donné pouvoir à Charles DAYOT;Geneviève DARRIEUSSECQ a donné pouvoir à Mathieu ARA;Françoise LATRABE a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE

Absent :
Hervé BAYARD

Secrétaire de séance : Mathis CAPDEVILLE, Conseiller Municipal

Nombre de membres en exercice	35
Présents	29
Pouvoirs	5
Votants	34

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le 17/11/2025
ID : 040-214001927-20251104-251104H2102H1-DE

ADHESION AU GROUPEMENT ALIMENTAIRE REGION NOUVELLE-AQUITAINE (GARA).

Rapporteur : Charles DAYOT

Créé en 2020, le Groupement de Coordination Sanitaire (GCS) Achats en Nouvelle-Aquitaine (NA) est ouvert aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, centres de santé et maisons de santé et aux personnes physiques ou morales exerçant une profession médicale à titre libéral. Soutenue par l'ARS NA, le GCS a vocation à coordonner et harmoniser les segments d'achats au niveau régional.

Les missions du GCS Achats Nouvelle Aquitaine sont notamment :

- De mettre en œuvre des stratégies d'achat régionales ;
- D'offrir une alternative régionale aux schémas d'achats locaux et nationaux en coordonnant et harmonisant les segments d'achats et en dégageant des économies intelligentes pour ses adhérents ;
- D'accompagner les ESMS de la région vers une montée en compétence et en efficience de leur politique achat ;
- De favoriser l'échange de bonnes pratiques entre experts régionaux, notamment sur les achats responsables ;
- De diversifier les achats et couvrir les besoins des adhérents de toute la région ;
- D'offrir un accès facilité aux opérateurs d'achats mutualisés nationaux, notamment en matière d'offres à destination du secteur médico-social ;
- D'améliorer la lisibilité pour les fournisseurs et les adhérents par la création d'un guichet unique.
- De promouvoir et favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière d'achats durables et responsables.

Le GCS coordonne l'activité de plusieurs filières d'achats dont celle concernant l'alimentation, portée par le GHT des Landes à travers le Groupement Alimentaire Région Nouvelle Aquitaine (GARA) qui s'affiche donc comme une centrale d'achat au service de ses 139 adhérents à travers une équipe dédiée, une stratégie d'achat structurée et un fort ancrage territorial.

Pour 2024, le GARA représente 68 M€ de volume d'achats pour la partie denrées alimentaires, 75 M€ en y ajoutant les achats de films alimentaires, barquettes, diététiques.

Sur 1842 références, 64% sont d'origine Française dont 27% d'origine Nouvelle Aquitaine (502 références). Pour les produits bruts non transformés (viande, légumes, poisson) 68% des références sont d'origine Nouvelle Aquitaine. Pour les fruits et légumes, 58% des références sont d'origine Nouvelle Aquitaine.

L'équipe du GARA, basée à Mont de Marsan, est composée de 4 personnes à temps partiel ou complet, dont les compétences sont réparties sur des missions d'achats alimentaires, techniques, et juridiques.

L'opportunité d'adhérer au GARA, juridiquement encadrée et sécurisée en raison des compétences médico-sociales exercées, comporte plusieurs atouts :

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le 17/11/2025
ID : 040-214001927-20251104-251104H2102H1-DE

- Une plus grande simplification des passations des achats : l'actuel marché public, conclu dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre Ville de Mont de Marsan et son CCAS et Mont de Marsan Agglomération et coordonné par Mont de Marsan Agglomération, est une démarche administrativement et financièrement lourde à piloter et à suivre (plus de 20 lots),
- Une grande quantité de références compatibles avec les besoins de la collectivité et exigences des publics utilisateurs,
- Des prix unitaires proposés par le GARA très compétitifs par rapport aux prix actuellement constatés sur le marché conclu dans le cadre du groupement de commandes de Mont de Marsan sur les 30 références les plus utilisées (laitages, viandes, secs, légumes)
- Un ancrage local avec plus de la moitié des produits clés en origine Nouvelle-Aquitaine,
- Une démarche responsable, en ligne avec la loi EGAlim,
- Une structure solide, à la fois humaine et stratégique,
- Une dynamique collective forte avec 139 adhérents impliqués.

L'adhésion au GARA a pour objectif de couvrir l'ensemble des frais permettant la gestion du GARA et aucun bénéfice ou excédent n'est généré. Ces frais, qui seront facturés annuellement par le Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan, se décomposent de la manière suivante :

- Une part fixe de 500 € ;
- Un forfait de 1200 € permettant d'accéder à e-Epicure (logiciel en ligne d'accès aux divers documents et communication du GARA) ;
- Une part variable de participation aux frais de fonctionnement du GARA (lesquels s'élèvent à environ 240 000 €/an), calculée proportionnellement au volume d'achat annuel de la collectivité par rapport au volume total d'achat, tous adhérents confondus

Ainsi, à titre indicatif :

A - Hypothèse d'un volume achat tout adhérent confondu : 65 200 000 €
B - Hypothèse de frais de gestion du GARA : 240 000 €
C – Volume achat moyens denrées Ville : 100 000 €

(C / A) x 100 = 0.15 (part de volume achat Ville par rapport au volume global)
(B / 100) x 0.15= 360 €

L'ensemble des frais d'utilisation du GARA pour la Ville de Mont de Marsan s'élèverait à :

500 + 1200 + 360 = 2 060 €

En conséquence, il est proposé à compter du 1er janvier 2026 d'adhérer au GARA.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le 17/11/2025
ID : 040-214001927-20251104-251104H2102H1-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-2 et suivants,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 27 octobre 2025,

Considérant l'intérêt d'adhérer au GARA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – ADHERER au Groupement Alimentaire Région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1er janvier 2026,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

Signé électroniquement par
Charles DAYOT

Le 16 novembre 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».